

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-35

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	N° 2022-35

Appel à projet métropolitain accompagnement des habitants vers la réduction de leurs déchets - Années 2022 à 2024 - Subvention pour actions spécifiques - Convention pluriannuelle - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les enjeux du plan stratégique déchets 2026 s'articulent autour des deux axes clés portés par la législation :

- réduire en priorité les tonnages de déchets ;
- valoriser en second lieu ce qui n'a pas pu être réduit en amont.

Ceci s'inscrit donc dans un changement de paradigme, un nouveau récit pour les métropolitains visant à changer de regard en faisant du déchet une ressource.

Afin d'inciter à l'émergence de nouvelles actions pour répondre aux enjeux et ambitions, Bordeaux métropole a lancé un appel à projets pour la période 2022-2024 permettant de soutenir financièrement les projets qui accompagnent les habitants métropolitains vers la réduction des déchets.

Cet appel à projet a été publié mi-juin 2021 pour une réception des candidatures le 15 septembre 2021 : 46 associations ont déposé leur candidature, représentant 54 projets : 10 projets ont été retenus par le comité de pilotage.

Les projets éligibles devaient répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser les changements de comportements (développement de l'éco consommation, limitation des emballages et de la consommation de papier et carton) ;
- Favoriser le tri à la source des bio déchets-reste alimentaire et végétaux, les événements éco responsables ... par la réalisation d'actions de prévention, de mobilisation et d'animations à destination de tous les publics relevant du service public des déchets ménagers assimilés ;
- Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Favoriser le réemploi et la réparation (recycleries, développement de l'implantation de boîtes à dons)

Les projets favorisant la co-construction, l'association avec les publics bénéficiaires, les

acteurs ancrés sur un territoire ont été privilégiés. L'impact du projet sur la réduction des déchets a aussi été pris en compte dans la sélection.

Bordeaux Métropole s'engage ainsi à soutenir ces projets sur une durée maximale de trois ans sous réserve que les rapports annuels d'activités produits par les structures démontrent que les actions réalisées ont bien été conformes au programme d'actions proposés par elles. Une convention triennale fixera les modalités d'attribution de la subvention.

Le tableau ci-dessous présente la sélection du comité de pilotage ainsi que les montants alloués pour les années 2022, 2023 et 2024 sous réserve du vote des crédits aux budgets des exercices correspondants.

Une description détaillée de chaque projet est annexée à la présente délibération.

Nom des structures	Nom du projet	Montant 2022 Attribué	Montant 2023	Montant 2024
Alter Echo (Bordeaux Sud)	Réduire le gaspillage alimentaire	8 850,00 €	8 850,00 €	8 850,00 €
Aremacs (Métropole)	Accompagnement de structures locales de médiations culturelles, sociales ou sportives pour le changement des comportements des usagers et des habitants vers une réduction et une gestion plus responsable de leurs déchets.	13 000,00 €	18 000,00 €	19 000,00 €
Echoppe zéro déchet (Merignac)	Défi de familles zéro déchet	14 388,00 €	14 388,00 €	00 €
E-Graine (Bordeaux les Aubiers)	Les Aubiers : ensemble vers un quartier zéro déchet	35 000,00 €	35 000,00 €	28 342,00 €
Ekologeek (Métropole)	Eko-gestes ZD en milieu social	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Hop - La Boucle (Bègles, Gradignan, Talence, Bordeaux sud)	La recyclerie mobile	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
La Conciergerie Solidaire et ELISE Atlantique (Métropole avec focus Quartier Politique de la Ville)	Les ambassadeurs du changement	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Le Bocal local (Bordeaux – Les Aubiers)	Composterie des Aubiers	3 869,00 €	6 539,00 €	35 000,00 €
Le Recyclorium (Ambès, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon Blanc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul)	Du Recyclorium à la Presqu'île; itinéraires des objets et des Hommes (Mise en place d'une collecte nomade)	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
SAS Boxeaty (Pessac Bersol)	Emballons-nous pour le réemploi	24 721,00 €	29 198,00 €	35 000,00 €
TOTAL		226 478,00 €	238 625,00 €	253192,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire

VU le code général des collectivités territoriales –article L5217-2 6°

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2021/0322 du 25 juin 2021 adoptant l'appel à projet relatif à l'appel à projet métropolitain auprès des associations pour mobiliser les habitants

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les projets proposés contribuent aux objectifs de la politique de prévention des déchets de Bordeaux Métropole

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention à chaque organisme conformément au tableau présenté dans le présent rapport ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions à venir dont le modèle est ci-annexé et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées pour chacun des lauréats de l'appel à projet ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 7212, ainsi que sur les exercices 2023 et 2024, sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame MELLIER, Monsieur CHAUSSET, Madame GASPARD, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	le Vice-président,
	Monsieur Patrick LABESSE